

BGer 2C_56/2021 vom 19. Januar 2021

Bundesgericht, 2021-01-19, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bger_2C_56_2021

FR: TF 2C_56/2021 du 19 janvier 2021

IT: TF 2C_56/2021 del 19 gennaio 2021

Erwägungen

E. 1

Par arrêt du 15 décembre 2020, la Cour de justice du canton de Genève a rejeté le recours que les époux A._____ avaient déposé contre le jugement du tribunal administratif de première instance du 24 août 2020 confirmant les décisions des 24 juillet 2019 et 24 janvier 2020 de l'Administration fiscale cantonale du canton de Genève les imposant conjointement pour l'impôt fédéral direct, cantonal et communal de la période fiscale 2018, ces derniers s'étant mariés durant cette année-là.

E. 2

Par courrier du 15 janvier 2021, les époux A._____ déposent auprès du Tribunal fédéral un recours contre l'arrêt rendu le 15 décembre 2020 par la Cour de justice du canton de Genève. Ils renvoient, afin de ne pas se répéter inutilement, aux arguments développés dans leurs lettres ad hoc en annexe, exposant en outre ne pas avoir eu l'impression d'avoir été pris au sérieux ni écoutés ni compris.

E. 3

Les recours auprès du Tribunal fédéral doivent notamment indiquer les conclusions, les motifs et les moyens de preuve, et être signés. Les motifs doivent exposer succinctement en quoi l'acte attaqué viole le droit (art. 42 al. 1 et 2 LTF). La motivation doit être complète, de sorte qu'il n'est pas admissible de renvoyer à une écriture antérieure (ATF 140 III 115 consid. 2 p. 116). Il s'ensuit que le renvoi des recourants à leurs écritures précédentes a pour conséquence que leur courrier du 15 janvier 2021 ne contient aucune motivation.

E. 4

Le recours est ainsi manifestement irrecevable (art. 108 al. 1 let. b LTF) et doit être traité selon la procédure simplifiée de l' art. 108 LTF , sans qu'il y ait lieu d'ordonner un échange d'écritures. Succombant, les recourants doivent supporter les frais réduits de la procédure fédérale solidairement entre eux (art. 6 al. 1 et 5 LTF). Il n'est pas alloué de dépens (art. 68 al. 1 et 3 LTF).

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.